



Parlement de la République et Canton du Jura
Groupe PDC – JDC

Question écrite

No : 2739

Emploi au sein de l'Administration cantonale pour les personnes en situation de handicap, qu'en est-il ?

En 2014 un jeune élève de 16 ans de la Fondation Pérène a effectué un stage avec une équipe de cantonniers du district de Delémont. Ces derniers semblaient satisfaits de la prestation de ce jeune homme et la famille a chaleureusement remercié le chef de service et son équipe pour leur accueil et le temps qui lui a été consacré.

Au vu du bilan de ce stage, la famille a posé la question d'une possibilité d'emploi. Le Service en question n'ayant pas de place de travail à repourvoir telle que souhaitée, il a transmis la demande au Service des ressources humaines.

A ce jour (une année après) aucune réponse des RH n'est parvenue à la famille.

Au vu de cette situation exemplaire, les questions suivantes sont adressées au gouvernement :

- *l'engagement de personnes en situations de handicap est-elle possible dans l'administration cantonale et si oui, quels en sont les principes ?*
- *l'administration cantonale ne devrait-elle pas montrer l'exemple et offrir la possibilité à des jeunes en situation de handicap de pouvoir s'intégrer plus facilement dans le monde du travail ?*

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

Delémont le 27 mai 2015

L'auteur :
V. Schumann
Vincent Eschmann

[Signatures]
G. Willemin
H. Fr. Chenal
A. B.
P. L.